

L'État versera 150 000 euros d'aide aux pêcheurs sinistrés

Un mois et demi après le passage de la tempête Adrian, le 29 octobre, la réunion interministérielle, qui s'est tenue mardi matin à Paris, a statué sur le montant des aides accordées par l'État aux pêcheurs insulaires sinistrés.

Le montant de l'enveloppe s'élève à 150 000 euros. *"C'est déjà bien mais l'État doit revoir sa copie"*, précise Gérard Romiti, président du comité régional des pêches. *"Nous aurions aimé que l'État participe à la même hauteur que la Collectivité de Corse."*

Lors de la session du 29 no-

vembre dernier, l'Assemblée de Corse a voté une délibération octroyant un appui financier à destination de la pêche insulaire d'un montant de 250 000 euros.

Une rallonge espérée

Depuis Paris, Gérard Romiti, également président du comité national des pêches, souhaite faire entendre la voix des professionnels durement touchés par la tempête.

"J'ai déjà demandé que l'État nous accorde une rallonge de 100 000 euros et j'ai également insisté pour que

l'aquaculture ne soit pas oubliée", confie-t-il.

La réunion interministérielle de mardi s'est prononcée sur les observations transmises par la préfète de Corse, après plusieurs évaluations sur site de la part des services de l'État, mais également du comité régional des pêches et de la CdC.

Le versement des 150 000 euros se fera, selon Gérard Romiti, *"par ordre de priorité en fonction des dégâts"*, et sera géré conjointement par la direction interrégionale de la mer (DIRM). À la suite de la tempête, plusieurs professionnels

insulaires ont eu à déplorer la perte de matériel ainsi qu'un déficit d'activité.

J.-P.S.

Le comité régional (CRPMEM de Corse) "tient à préciser qu'il soutient l'action des prud'homies et persévéra dans son travail technique et logistique. Cela vaut tant pour le dossier tempête que pour les autres. En effet, ses services accompagnent les pêcheurs sur les dégâts causés par la tempête Adrian depuis un mois, en collaboration avec la Collectivité de Corse et les services de l'État. Ils continueront à organiser des réunions dans le but de soutenir la profession. Le CRPMEM restera toujours la maison du pêcheur corse."